

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2019

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et

synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin

de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour le CCAS. Elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes de l'année 2019.

Le budget primitif 2019 a été adopté le 13 avril 2019 par les membres du Conseil d'administration du CCAS.

Il se caractérise par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et des recettes.

La Commune possède un budget complémentaire au budget principal, celui du CCAS.

Le CCAS a pour but de mener des actions sociales en faveur de l'ensemble de la population et plus particulièrement vers ses catégories les plus fragiles (personnes âgées et/ou en difficultés financières ou sociales...).

Son Budget est indépendant de celui de la Commune mais celle-ci a pour vocation d'apporter une aide financière au CCAS (sous forme de subvention) si ses recettes propres ne suffisent pas à compenser ses dépenses.

I-Section de fonctionnement

Pour 2019, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 2 111.87€ (gouter des aînés – stand videgrenier- aides secours) pour 2 894.60€ de recettes (vente stand vide-grenier-dons- subvention commune) d'où un résultat positif de 782.73€.

II-Section d'investissement

Il n'y a eu aucune dépense d'investissement sur l'année 2019.

Etat de la dette : Néant